



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 15 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 15 janvier 2019 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-01-001

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 15 janvier 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 11 et 18 décembre 2018
5. Activités de fonctionnement au 11 janvier 2019 – Dépôt
6. Comptes payés et à payer au 11 janvier 2019 :
 - 6.1 Ressorts Robert – Traction Mégantic Inc. – Facture #153537
 - 6.2 Adoption
7. Conseil municipal :
 - 7.1 Rémunération des élus municipaux – Adoption
 - 7.2 Maire – Achat d'un portable
8. Administration :
 - 8.1 Tarifications et taxation 2019 :
 - 8.1.1 Aqueduc
 - 8.1.2 Ordures
 - 8.1.3 Égouts et assainissement
 - 8.1.4 Taxation foncière
 - 8.1.5 Plan triennal d'immobilisations
 - 8.2 Règlement – Taxation et tarification 2019 des services municipaux
 - 8.3 Règlement modifiant l'article 4 du règlement n° 2009-123 – Adoption
 - 8.4 Directrice générale adjointe – Fin période de probation
 - 8.5 Gestion des ressources humaines – Ajustement salarial des employés municipaux
 - 8.6 Offre de services – HB Archivistes – Services en 2019
 - 8.7 ADMQ :
 - 8.7.1 Cotisation 2019
 - 8.7.2 Formation Protection de l'environnement et conservation des milieux humides
 - 8.8 Point d'accès sans fil
 - 8.9 Sauvegarde en ligne gérée

- 8.10 Achat module de recherche Copernic
- 8.11 Croix-Rouge Canadienne – Entente Services aux sinistrés
- 8.12 Feuillet paroissial – Renouvellement annonce publicitaire
- 9. Voirie :
 - 9.1 Orientation avec le pick-up actuel
 - 9.2 Achat d'un pick-up
- 10. Eau potable
- 11. Eaux usées – Modification du contrat de l'opérateur en eaux usées
- 12. Service incendie :
 - 12.1 Liste des pompiers volontaires
 - 12.2 Club Social pompiers
- 13. Sécurité civile – Déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique
- 14. IBE :
 - 14.1 Achat d'un ordinateur
 - 14.2 Formations diverses
 - 14.3 Congrès 2019 de la COMBEQ
 - 14.4 Rencontre annuelle de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic
 - 14.5 Dossier du 163, rue Boisvert
- 15. Bibliothèque municipale – Musique en mémoire
- 16. Inventaires :
 - 16.1 Garage municipal
 - 16.2 Usine d'épuration
 - 16.3 Aqueduc
 - 16.4 Service incendie
 - 16.5 OTJ
- 17. OTJ :
 - 17.1 Diminution du prix de location lorsque plus d'une journée
 - 17.2 Achat d'une polisseuse
- 18. Demandes d'aide financière :
 - 18.1 Défi OSEntreprendre
 - 18.2 Club des Voisins de St-Ludger
 - 18.3 Forum pour jeunes canadiens
 - 18.4 Polyvalente Bélanger – Album des finissants
 - 18.5 Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic
- 19. Varia
- 20. Dépôt de documents pour information
- 21. Répertoire du courrier reçu au 11 janvier 2019
- 22. Période de questions de l'assistance.
- 23. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance sont en lien avec le point 17.1.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 ET 18 DÉCEMBRE 2018

Résolution 2019-01-002

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2019-01-003

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 11 JANVIER 2019 – DÉPÔT

Les activités de fonctionnement au 11 janvier 2019 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 11 JANVIER 2019 :

6.1 Ressorts Robert – Traction Mégantic inc. – Facture #153537

Résolution 2019-01-004

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #153537 de Ressorts Robert pour la réparation des lames de ressort avant gauche de l'Inter 2013 au coût de 786.37 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-15-526 *Ent et rép – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 Adoption

Résolution 2019-01-005

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 133 674.98 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR DÉCEMBRE 2018

Élus municipaux	2 527.18 \$
Employés municipaux	17 342.01 \$
Pompiers volontaires	1 098.28 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	6 207.20 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 787.47 \$

CSST	449.13 \$
RVER (Part employé)	495.54 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : DÉCEMBRE 2018	30 906.81 \$

CHÈQUES ÉMIS DÉCEMBRE 2018

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 172.24 \$
BELL MOBILITÉ INC.	87.94 \$
BLAIS JACQUES	665.39 \$
CLUB OPTIMISTE SAINT-LUDGER	400.00 \$
Essor Assurances Inc	49 901.29 \$
Gestion Alain Laviolette Inc	850.00 \$
Hydro-Québec	772.16 \$
Jean-François Boulet	345.73 \$
Jean-Louis Pépin	50.00 \$
JEVI CPS - Estrie	100.00 \$
Le Bottin du Granit	126.47 \$
HOCKEY MINEUR HAUTE BEAUCE	25.00 \$
MARIE-HÉLÈNE MORIN	50.00 \$
BERNARD BLOUIN	50.00 \$
JOHANNE DUPUIS	50.00 \$
Les Pompes R. Fontaine	3 572.12 \$
Pascal Dulac	200.00 \$
Petite Caisse	197.45 \$
Québec MUNICIPAL	328.37 \$
RESTO LES P'TITS DÉLICES	205.69 \$
Sogetel Inc	661.70 \$
SSQ Groupe financier	919.96 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : DÉCEMBRE 2018	65 731.51 \$

COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2018

9044-3631 QUEBEC INC	568.54 \$
A @ Z SERRURIER INC.	82.44 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	646.88 \$
Bell Gaz Ltée	1 113.97 \$
BERNARD THERRIEN	42.57 \$
C.M.P. Mayer Inc	3 721.75 \$
Distribution Praxair	195.26 \$
ÉNERGIE MÉGANTIC INC.	349.01 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	6 754.55 \$
Englobe Corp.	514.17 \$
ENVIRONEX	79.91 \$
Essor Assurances Inc	187.48 \$
Fernand Dufresne Inc.	34.49 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	241.30 \$
Garage A. Therrien Inc	36.79 \$
GROUPE CT	630.56 \$
INFOTECH	454.15 \$
Jean Théberge	99.79 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	477.58 \$
Les Éditions Juridiques FD	401.10 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	3 808.07 \$
LES MERVEILLES D'ANABELLE	68.99 \$
Les Services EXP Inc	315.61 \$

LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	269.36 \$
M.R.C. Du Granit	1 890.70 \$
MARC RHÉAUME	33.54 \$
Municipalité de Audet	675.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	1 050.00 \$
Municipalité St-Robert-Bellarmin	48.67 \$
Orizon Mobile	52.37 \$
Paroisse de Saint-JeanPaul II	40.00 \$
Philippe Mercier Inc	197.39 \$
PUROLATOR INC.	11.11 \$
R. Paré Excavation Inc	1 578.60 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	57.74 \$
Sel Warwick Inc	4 549.12 \$
Service Incendie Lac Drolet	35.00 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	4 843.74 \$
Société Canadienne des postes	189.72 \$
Solutions GA	81.92 \$
Valoris	79.73 \$
Visa Desjardins	527.99 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : DÉCEMBRE 2018	37 036.66 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : DÉCEMBRE 2018</u>	<u>133 674.98 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. CONSEIL MUNICIPAL :

7.1 Rémunération des élus municipaux – Adoption

Résolution 2019-01-006

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement intitulé RÈGLEMENT N° 2019-219 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LUDGER dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 Maire – Achat d'un portable

Résolution 2019-01-007

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
 APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur portable Lenovo Thinkpad E580 avec un module RAM Lenovo de 4 Go au coût de 1 485.87 \$, taxes en sus, et tel que décrit à la soumission n° 33282 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-330-15-526 *Administration – Matériel et logiciel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. ADMINISTRATION :

8.1 Tarifications et taxation 2019 :

8.1.1 Aqueduc

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient de garder le même taux de base qu'en 2018 tout en gardant les mêmes montants par tranche de consommation excédentaire à 100 m³.

8.1.2 Ordures

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient d'augmenter la base de calcul à 175.00 \$. Le coût des conteneurs est ajusté en fonction de la facturation de la MRC du Granit.

8.1.3 Égouts et assainissement

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient d'augmenter l'indice multiplicateur à 230 \$ pour la tarification *Égouts* et de maintenir la même tarification que 2018 pour les *Boues* de fosses septiques.

8.1.4 Taxation foncière

Conformément au budget adopté le 18 décembre 2018, le taux général sur la valeur foncière demeurera à 1.15 \$ / 100 \$ d'évaluation pour l'année 2019.

8.1.5 Plan triennal d'immobilisations

Résolution 2019-01-008

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte le plan triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021 tel que présenté ;

QU'une copie de ce plan soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 Règlement – Taxation et tarification 2019 des services municipaux

Résolution 2019-01-009

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n° 2019-217 intitulé RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019, POUR FIXER LE TAUX POUR LA FOURNITURE DES SERVICES, LICENCES ET AUTRES MODALITÉS ADMINISTRATIVES dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 Règlement modifiant l'article 4 du règlement n° 2009-123 – Adoption

Résolution 2019-01-010

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement intitulé RÈGLEMENT N° 2019-218 MODIFIANT L'ARTICLE 4 (AUTOMOBILE PERSONNELLE ET REPAS) DU RÈGLEMENT N° 2009-123 dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 Directrice générale adjointe – Fin période de probation

Résolution 2019-01-011

ATTENDU que la directrice générale adjointe a terminé sa période de probation et qu'elle satisfait aux attentes de la Municipalité de Saint-Ludger ;

ATTENDU qu'à l'article 6 de son contrat de travail, il est souligné qu'après sa période de probation, la directrice générale adjointe sera payée au taux horaire indiqué à l'échelle salariale selon l'échelon 4 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'une augmentation de salaire prenant effet la première semaine de janvier soit appliquée au salaire de madame Julie Richard, directrice générale adjointe, selon l'échelon 4 de l'échelle salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.5 Gestion des ressources humaines – Ajustement salarial des employés municipaux

Résolution 2019-01-012

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'une augmentation de salaire prenant effet la première semaine de janvier 2019 soit appliquée au salaire des employés réguliers de la Municipalité de la façon suivante, à l'exception de l'inspecteur en bâtiment et environnement dont l'augmentation prendra effet à compter du 12 août 2019 :

- Selon l'échelon salarial auquel il a droit à moins qu'une entente différente soit inscrite au contrat de travail ou discutée et acceptée lors de l'étude du budget 2019 ;

- Le salaire de l'employé qui dépasse l'échelon supérieur est indexé selon l'indice moyen des prix à la consommation tel qu'accordé par la Régie des rentes du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.6 Offre de services – HB Archivistes – Services en 2019

Résolution 2019-01-013

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la firme HB Archives SENC (Michel Hamel) de Sherbrooke soit mandatée pour continuer à effectuer la gestion des documents et des archives de la Municipalité de Saint-Ludger en 2019 ;

QUE leurs services soient retenus pour une semaine au coût hebdomadaire de 1 068.64 \$, taxes en sus, comprenant :

- L'application du calendrier de conservation ;
- La création et/ou la mise à jour du calendrier de conservation ;
- Le retrait des dossiers semi-actifs et inactifs des classeurs ;
- La préparation de la destruction des dossiers semi-actifs et inactifs qui l'exigent ;
- La production des listes de documents entreposés aux archives et des documents détruits ;
- L'application du plan de classification ;
- La création du plan de classification ;
- L'organisation et la mise en valeur des archives historiques ;
- La mise à jour continue du contenu de la base de données du logiciel de gestion ;
- Le soutien continue à la gestion des documents ou l'intervention spécifique pour résoudre un problème relié à une série de documents en particulier (ex. dossiers de propriétés, etc).

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-410 *Honoraires professionnels : Archives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.7 ADMQ :

8.7.1 Cotisation 2019

La directrice générale informe le Conseil municipal que sa cotisation sera renouvelée pour l'année 2019.

8.7.2 Formation Protection de l'environnement et conservation des milieux humides

Résolution 2019-01-014

ATTENDU que l'ADMQ organise une formation à Frontenac intitulée *Protection de l'environnement et conservation des milieux humides* et

que madame Julie Létourneau, directrice générale, désire suivre cette formation au coût de 316.00 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE madame Julie Létourneau soit inscrite pour suivre cette formation;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires *02-130-00-454 Inscription session de formation* et *02-130-00-310 Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.8 Point d'accès sans fil

Résolution 2019-01-015

ATTENDU que le signal Wifi est presque inexistant dans la salle du Conseil municipal lorsque la directrice générale doit se brancher sur le serveur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE Solutions GA soit autorisé à procéder à l'installation d'un point d'accès sans fil Dual Band 2.4/5 GHz au coût de 335.48 \$, taxes en sus, tel que décrit à la soumission n° 33011;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire *03-330-15-526 Administration – Matériel et logiciel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.9 Sauvegarde en ligne gérée

Résolution 2019-01-016

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la sauvegarde en ligne gérée par ITCloud par l'entremise de Solutions GA, partenaire élite d'ITCloud, au coût annuel de 719.40 \$, taxes en sus, et comprenant :

- La vérification quotidienne
- Historique de 60 jours
- Récupération sur disque externe en moins de 24 h
- Serveur ITCloud

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire *03-330-15-526 Administration – Matériel et logiciel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.10 Achat module de recherche Copernic

Résolution 2019-01-017

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat du module Copernic pour les 2 ordinateurs à l'administration au coût unitaire de 55.49 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-330-15-526 *Administration – Matériel et logiciel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.11 Croix-Rouge Canadienne – Entente Services aux sinistrés

Résolution 2019-01-018

ATTENDU que la municipalité a signé une entente avec la Croix-Rouge Canadienne s'engageant à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2017-2018 : 0.16 \$ per capita
- 2018-2019 : 0.16 \$ per capita
- 2019-2020 : 0.16 \$ per capita

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'un montant de 187.68 \$ soit versé à la Croix-Rouge Canadienne afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge pour l'année 2019-2020 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.12 Feuillet paroissial – Renouvellement annonce publicitaire

Résolution 2019-01-019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède au renouvellement de son espace publicitaire sur le feuillet paroissial au coût annuel de 135.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-340 *Dépenses de publication et d'information* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. VOIRIE :

9.1 Orientation avec le pick-up actuel

Résolution 2019-01-020

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger veut se départir du pick-up Ford F-150 car il n'est plus d'utilité publique et que, pour s'en départir, elle peut légalement procéder à la vente de gré à gré ;

ATTENDU l'offre reçue de Trans Auto G.F. Inc. pour l'achat du pick-up Ford F-150 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le pick-up Ford F-150 soit vendu à Trans Auto G.F. Inc. au prix de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2 Achat d'un pick-up

Résolution 2019-01-021

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise l'achat d'un pick-up de marque Dodge Ram 1500 2017, 4x4, 4 portes, chez Trans Auto G.F. Inc. au coût de 26 500 \$, taxes en sus, comprenant un kit de tapis Weather Teck avant et arrière et l'antirouille ;

QUE le Conseil autorise l'achat de 4 pneus d'hiver à clous montés sur roue en acier au coût de 850 \$, taxes en sus, et d'une toile Truxedo 6.4 pieds au coût unitaire de 380 \$, taxes en sus, et installation incluse ;

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-01-724 – *Camion (pick-up)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10. EAU POTABLE

Aucun dossier.

11. EAUX USÉES – MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'OPÉRATEUR EN EAUX USÉES

Résolution 2019-01-022

ATTENDU la fin de contrat de CJH Robert pour le suivi des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que monsieur Francis Montplaisir, opérateur adjoint en eau potable et eaux usées va prendre en charge le suivi des eaux usées et, de ce fait, qu'il y a lieu de procéder à la modification de son contrat de travail afin d'ajuster le nombre d'heures à effectuer par semaine (article 6. Semaine de travail) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède à la modification de l'article 6 du contrat de travail de monsieur Francis Montplaisir afin d'augmenter le nombre d'heures minimum par semaine à sa semaine de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. SERVICE INCENDIE :

12.1 Liste des pompiers volontaires

Résolution 2019-01-023

ATTENDU que chaque année, il y a lieu de confirmer, par résolution, la liste des pompiers volontaires du Service incendie de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire également confirmer le taux de rémunération accordé à ces pompiers volontaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE les dix-huit personnes ci-dessous nommées soient confirmées comme pompiers volontaires pour le service incendie de la Municipalité :

OFFICIERS :

- Morin Vincent, Chef pompier
- Pépin Stéphane, Ass. chef pompier
- Dallaire Simon, Lieutenant
- Arguin Stéphane, officier non urbain

POMPIERS :

- | | |
|------------------|----------------------------|
| ➤ Dulac Joël | ➤ Nadeau Jean |
| ➤ Dulac Stéphane | ➤ Paré Yves |
| ➤ Fecteau Steve | ➤ Pépin Alain |
| ➤ Fluet Rémy | ➤ Pépin-Fecteau Ian-Philip |
| ➤ Lapierre Éric | ➤ Pépin-Lamontagne Daven |
| ➤ Maheux Jérémie | ➤ Richard Michel |
| ➤ Morin Vincent | ➤ Therrien Alain |

QUE les tarifs horaires accordés soient ceux cités ci-dessous :

- 23.34 \$ pour une intervention dans la municipalité de St-Ludger
- 23.34 \$ pour une intervention à l'extérieur de la municipalité de St-Ludger
- 25.44 \$ pour le pompier responsable de la gestion d'un feu lors d'une intervention dans la municipalité de St-Ludger
- Salaire minimum pour un exercice d'entraînement
- 12.44 \$ pour un cours de formation;

QUE, pour toute sortie d'intervention, un minimum de deux (2) heures soit compensé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12.2 Club Social pompiers

Résolution 2019-01-024

ATTENDU que les pompiers volontaires disposent habituellement de boissons et friandises pour consommation après leurs pratiques ou lors de réunions de travail ;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que ces dépenses soient partiellement financées par les bénéficiaires et gérées sous la responsabilité du Directeur du Service Incendie de St-Ludger ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QU'un montant de 550 \$ soit attribué au Service incendie de St-Ludger à cet effet ;

QU'un chèque soit émis à l'ordre de "SI St-Ludger" et que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-311 *SI St-Ludger – Participation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. SÉCURITÉ CIVILE – DÉCLARATION UNIVERSELLE CITOYENNE D'URGENCE CLIMATIQUE

Résolution 2019-01-025

ATTENDU que des municipalités ont récemment adopté la Déclaration Universelle Citoyenne d'Urgence Climatique afin de signifier l'urgence d'agir en ce qui concerne les changements climatiques qui nous touchent et nous toucheront de plus en plus ;

ATTENDU que le groupe local de Greenpeace Sherbrooke invite les municipalités à emboîter le pas à ce mouvement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

DE ne pas donner suite à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. IBE :

14.1 Achat d'un ordinateur

Résolution 2019-01-026

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur Lenovo Thinkcentre SFF Intel i5-7400 au coût de 2 054.06 \$, taxes en sus, comprenant 2 moniteurs et tel que décrit à la soumission n° 33280 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-330-15-526 *Administration – Matériel et logiciel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14.2 Formations diverses

Résolution 2019-01-027

ATTENDU qu'il est de l'intérêt des municipalités que monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement (IBE), suive les formations suivantes :

- ⇒ 13-14 mars 2019 : Les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme (Bromont)
- ⇒ 23 avril 2019 : Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles (Saint-Georges)

CONSIDÉRANT que les frais encourus (inscription, repas, hébergement et frais de déplacement) sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services de monsieur Boulet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte que monsieur Jean-François Boulet, IBE, participe aux formations décrites précédemment ;

QUE les frais encourus (inscription, repas, hébergement et frais de déplacement) soient répartis entre les municipalités utilisatrices de ses services ;

QUE les frais encourus soient payés à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-610-00-454 – *Inscription session formation* et 02-610-00-310 – *Frais de déplacement du personnel – Urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14.3 Congrès 2019 de la COMBEQ

Résolution 2019-01-028

ATTENDU que le congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra du 2 au 4 mai 2019 au Hilton de Québec au coût de 620.00 \$, taxes en sus, en plus des frais d'hébergement, de repas, de stationnement et de transport ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jean-François Boulet à participer à ce congrès et l'impact positif pouvant en découler dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que les frais encourus (inscription, repas, hébergement, frais de déplacement et stationnement) sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services de monsieur Boulet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte que monsieur Jean-François Boulet, IBE, participe congrès de la COMBEQ décrit précédemment ;

QUE les frais encourus (inscription, repas, hébergement, frais de déplacement et stationnement) soient répartis entre les municipalités utilisatrices de ses services ;

QUE les frais encourus soient payés à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-610-00-454 – *Inscription session formation* et 02-610-00-310 – *Frais de déplacement du personnel – Urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14.4 Rencontre annuelle de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic

Résolution 2019-01-029

ATTENDU que le Parc national du Mont-Mégantic convie les municipalités à participer à leur rencontre annuelle de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM) qui se tiendra le 28 mars 2019 ;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt des municipalités que monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement (IBE), participe à cette rencontre ;

CONSIDÉRANT que les frais encourus (repas et frais de déplacement) sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services de monsieur Boulet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte que monsieur Jean-François Boulet, IBE, participe à la rencontre annuelle de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic ;

QUE les frais encourus (repas et frais de déplacement) soient répartis entre les municipalités utilisatrices de ses services ;

QUE les frais encourus soient payés à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-610-00-454 – *Inscription session formation* et 02-610-00-310 – *Frais de déplacement du personnel – Urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14.5 Dossier du 163, rue Boisvert

Résolution 2019-01-030

ATTENDU que, le 18 octobre 2013, la Municipalité de Saint-Ludger a vendu à madame Nathalie Busque et monsieur Jean-Guy Grenier l'immeuble situé au 163 Boisvert incluant une obligation de rénovation dans les 2 ans de la date de la signature de l'acte de vente ;

CONSIDÉRANT qu'aucune réparation ne semble avoir été faite à ce jour et que certains objets sont entreposés sur le terrain en infraction avec les règlements municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement procède à la visite de l'immeuble afin de déterminer s'il est dangereux ou non ;

QUE le Conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à procéder à l'envoi d'un courrier recommandé soulignant les infractions observées sur le terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – MUSIQUE EN MÉMOIRE

Résolution 2019-01-031

ATTENDU que la Bibliothèque municipale désire réserver les services de la Musiquetterie pour une représentation de Musique en mémoire prévue le 8 février 2019 au coût de 400.00 \$, taxes en sus, incluant les frais de déplacement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise la responsable de la bibliothèque, madame Jacinthe Rocheleau, à procéder à la signature du contrat entre la Bibliothèque municipale de Saint-Ludger et la Musiquetterie, au montant de 400.00 \$, taxe en sus et frais de déplacement inclus, le paiement étant remis lors de la représentation ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-522 *Bibliothèque municipale - fonctionnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. INVENTAIRES :

16.1 Garage municipal

16.2 Usine d'épuration

16.3 Aqueduc

16.4 Services incendie

16.5 OTJ

Ces points sont reportés à la prochaine séance du Conseil municipal.

17. OTJ :

17.1 Diminution du prix de location lorsque plus d'une journée

Résolution 2019-01-032

ATTENDU que la famille Adrien Morin, par l'entremise de madame Lucille Faucher, a procédé à la location de la grande salle de l'OTJ, incluant la cuisine, les 25 et 26 décembre dernier ;

ATTENDU que madame Faucher a demandé à ce que le ménage ne soit pas fait le 25 décembre considérant que la famille revenait le lendemain ;

ATTENDU que madame Faucher demande à la Municipalité de Saint-Ludger une diminution du coût de location pour la journée du 25 décembre considérant que le concierge n'a pas eu à se présenter pour effectuer le ménage et que le coût de location comprend 2h30 de ménage pour la grande salle ;

ATTENDU que madame Faucher demande également une modification au règlement de location des salles à l'OTJ afin d'y ajouter cette exception ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE les demandes déposées par madame Lucille Faucher soient refusées.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers
Opposition du conseiller Goderic Purcell

17.2 Achat d'une polisseuse

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

18. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

18.1 Défi OSEntreprendre

Résolution 2019-01-033

ATTENDU que le comité local du Défi OSEntreprendre de la MRC du Granit sollicite de nouveaux partenaires pour les inviter à s'associer à ses activités par la remise d'une contribution financière ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.2 Club des Voisins de St-Ludger

Résolution 2019-01-034

ATTENDU que le Club des Voisins de St-Ludger Inc s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir un appui financier ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QU'un montant de 100.00 \$ soit accordé au Club des Voisins de St-Ludger Inc en appui financier pour l'année 2018 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 – *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.3 Forum pour jeunes canadiens

Résolution 2019-01-035

ATTENDU que Catherine Lessard, étudiante à la Polyvalente Bélanger et fille de Nadia Lachance et Daniel Lessard, s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière lui permettant de participer à un programme intitulé *Forum pour jeunes Canadiens* qui consiste à un enseignement intensif d'une semaine sur l'étude des processus de gouvernement au Canada ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QU'un montant de 50,00 \$ soit fait à l'ordre de la Fondation Bélanger et soit attribué à Catherine Lessard pour sa participation au *Forum pour jeunes Canadiens* ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.4 Polyvalente Bélanger – Album des finissants

Résolution 2019-01-036

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte de participer à la confection du bottin des finissants 2019 de la Polyvalente Bélanger par l'achat d'un dixième de page (format carte d'affaires) dans le bottin au coût de 50.00 \$;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.5 Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic

Résolution 2019-01-037

ATTENDU que le Corps des cadets 1937 Lac-Mégantic s'adresse à la municipalité de Saint-Ludger afin obtenir une aide financière pour sa programmation 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun enfant provenant de Saint-Ludger y est inscrit ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. VARIA

Aucun point ajouté.

20. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 28 novembre 2018
- ⇒ Conseil des maires – PV du 12 décembre 2018
- ⇒ Comité administratif – PV du 26 novembre 2018
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 17 décembre 2018
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Le Marché municipal
- ⇒ Quorum

21. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 11 JANVIER 2019

Résolution 2019-01-038

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 7 décembre 2018 et le 11 janvier 2019 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

22. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2019-01-039

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.